

...le projet de loi de finances pour 2026

MISSION « OUTRE-MER »

Stéphane FOUASSIN, Sénateur de La Réunion et Georges PATIENT, Sénateur de Guyane, Rapporteurs spéciaux.

1. UNE BAISSSE DE 4,5 % DES CRÉDITS DE LA MISSION EN RAISON DE LA RÉFORME DES EXONÉRATIONS « LODEOM »

A. UNE DIMINUTION DE 153 MILLIONS D'EUROS

Les crédits de la mission « Outre-mer » présentés dans le projet de loi de finances pour 2026 s'élèvent à **2,91 milliards d'euros en AE** et à **2,83 milliards d'euros en CP**, soit une **baisse de 21,6 % en AE** et de **5,4 % en CP** par rapport à la **LFI 2025**. En volume, la mission « Outre-mer » a perdu 628 millions d'euros en AE et 153 millions d'euros de CP.

Évolution des crédits de la mission « Outre-mer » entre 2025 et 2026

(en euros)

		LFI 2025	PLF 2026	Variation PLF 2026/LFI 2025 en %	Variation PLF 2026/LFI 2025 en volume
123 - Conditions de vie outre-mer	AE	1 372 516 912	1 087 343 623	-26,2%	-
	CP	838 759 748	1 026 527 519	18,3%	-
138 - Emploi outre-mer	AE	2 164 971 516	1 822 301 072	-18,8%	-
	CP	2 141 371 138	1 800 443 127	-18,9%	-
Total	AE	3 537 488 428	2 909 644 695	-21,6%	-
	CP	2 980 130 886	2 826 970 646	-5,4%	-

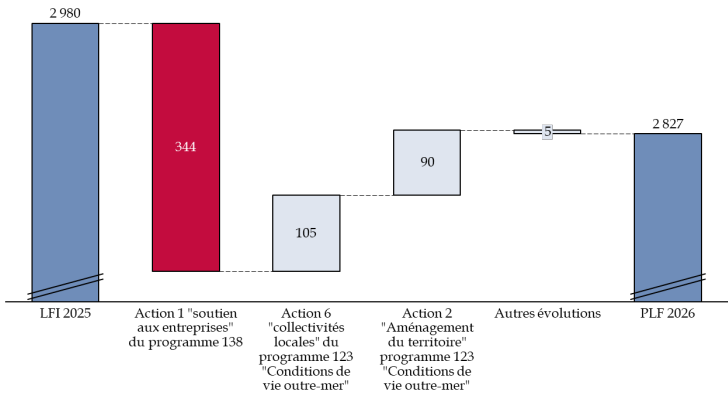
Source : commission des finances d'après les documents budgétaires

Le programme 138 « Emploi outre-mer » voit son enveloppe particulièrement réduite, à hauteur de plus de 340 millions d'euros, en raison de la **réforme des exonérations spécifiques aux outre-mer** portée par l'article 9 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Ces exonérations font l'objet d'une compensation à la sécurité sociale budgétée sur ce programme.

À l'inverse, les crédits du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » diminuent de 26,2 % en AE mais augmentent de 18,3% en CP.

Décomposition de l'évolution des crédits de la mission « Outre-mer » au PLF 2026

(en millions d'euros et en CP)



Source : commission des finances d'après les documents budgétaires

B. UNE BAISSÉ DES EXONÉRATIONS SOCIALES « LODEOM » INSOUTENABLE POUR LES ENTREPRISES ULTRAMARINES

La réforme des exonérations de compensation sociale dites « LODEOM » spécifiques aux outre-mer prévues par le PLFSS pour 2026 prévoit la **suppression du barème « innovation et croissance »**, appliqué à certaines entreprises, l'alignement des régimes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sur celui des autres départements et régions d'outre-mer (DROM) et enfin la **réduction des exonérations sur les rémunérations supérieures à 2 SMIC**.

Les entreprises ultramarines subiraient une hausse de 5 % à 8 % de leur masse salariale, pour un coût total de 350 millions d'euros. Il s'agit d'une **augmentation massive du coût du travail** pour des entreprises parfois en très grande difficulté, notamment à Mayotte et à La Réunion, en raison des catastrophes naturelles récentes, ou encore dans les Antilles frappées par un coût de la vie très élevé.

2. UN SOUTIEN AUGMENTÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A. DES DOTATIONS EN HAUSSE POUR LES COLLECTIVITÉS EN RAISON DES CRISES RÉCENTES (MAYOTTE, LA NOUVELLE-CALÉDONIE, LA RÉUNION)

Les difficultés des collectivités ultramarines résident dans leurs **charges de fonctionnement structurellement élevées**, qui ne leur permettent pas de dégager une épargne brute suffisante. Elles ont donc **besoin du soutien de l'État pour être en mesure d'investir**.

L'action 6 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer », qui porte de telles dotations, est dotée de **490,2 millions d'euros en AE** et de **452,7 millions d'euros en CP**, en hausse de **105,5 millions d'euros en CP** par rapport à la LFI pour 2025.

Le fonds de reconstruction de Mayotte est doté de



en AE et de 125 millions d'euros en CP.

Suite au passage du cyclone Garance, une dotation de



est prévue pour La Réunion.

Pour la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie,



de subvention sont prévus.

Le **fonds de secours outre-mer** est doté de 17,84 millions d'euros en CP, soit une hausse de 7 millions d'euros, pour répondre aux demandes d'indemnisation des producteurs de canne à sucre à La Réunion après le passage du cyclone Garance. Il est par ailleurs réformé, puisque la part « collectivité » du fonds est **transférée à la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (DSEC)**.

B. DES CRÉDITS RÉHAUSSÉS POUR LES CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION, MAIS INSUFFISANTS POUR COUVRIR LES ENGAGEMENTS CONTRACTUALISÉS

Les crédits alloués à l'action 2 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » finançant les contrats de convergence et de transformation (CCT), s'élèvent à **158,5 millions d'euros en AE** et à **181,7 millions d'euros en CP**, soit une baisse de 26 millions d'euros en AE, mais une **hausse bienvenue de 90,1 millions d'euros en CP** par rapport à la LFI 2025.

Toutefois, seuls **46 % des montants contractualisés** et **33,7 % des engagements pourront alors être couverts**. Cette situation est particulièrement dommageable, alors que la période de contractualisation ne s'étend que jusqu'à 2027.

Montant contractualisé, engagé et consommé en 2025 et 2026 sur les CCT de deuxième génération (2024-2027)

(en millions d'euros et en pourcentage)

Territoire	Montants contractualisés 2024-2027 financés par l'Etat à partir de l'action 2 du programme 123	Consommation anticipée à fin 2025		Taux d'engagement sur les montants contractualisés en 2024 à fin 2025	Taux de couverture des engagements sur les montants contractualisés en 2024 à fin 2025	Prévisions de couverture des engagements à fin 2026		Taux d'engagement sur les montants contractualisés à fin 2026	Taux de couverture des engagements sur les montants contractualisés en 2024 à fin 2026
		AE	CP			AE	CP		
Guadeloupe	30,50	8,55	0,16	28%	2%	4,34	3	42,2%	26,2%
Saint-Martin	39,50	12,33	0,10	31%	1%	5,62	4	45,4%	23,7%
La Réunion	75,34	16,53	3,99	22%	24%	10,71	8	36,2%	43,7%
Martinique	27,87	7,53	0,38	27%	5%	3,96	3	41,2%	28,8%
Mayotte	163,01	47,26	6,91	29%	15%	23,18	17	43,2%	34,1%
Saint-Pierre et Miquelon	9,50	3,39	0,55	36%	16%	1,35	1	49,9%	32,6%
Guyane	4,50	2,25	0,73	50%	33%	0,64	0	64,2%	41,8%
Wallis et Futuna	26,57	7,09	2,23	27%	31%	3,78	3	40,9%	46,2%
Sous-total	376,79	104,92	15,05	28%	14%	53,58	39,62	42,1%	34,5%
Polynésie Française (2021-2023)	119,13	59,65	6,65	50%	11%	16,94	13	64,3%	25,0%
Nouvelle-Calédonie	298,74	88,26	18,16	30%	21%	42,48	31	43,8%	37,9%
Total	794,66	252,84	39,85	32%	16%	113,00	83,56	46,0%	33,7%

Source : commission des finances d'après les documents budgétaires

3. UNE STABILITÉ DES CRÉDITS EN FAVEUR DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT SOCIAL

A. DES DOTATIONS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE MAINTENUES, MAIS INSUFFISANTES PAR RAPPORT AUX BESOINS

Les crédits prévus pour 2026 au titre de la continuité territoriale s'élèvent à **76,9 millions d'euros** en AE et à **76,8 millions d'euros** en CP, soit une hausse de 2,6 %.

Toutefois, les moyens de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) baissent de 2,5 millions d'euros et surtout de 5 équivalents temps pleins (ETP). **Cette diminution des emplois est à déplorer au vu de l'importance de LADOM pour les populations ultramarines**, d'autant qu'elle devrait mettre en œuvre en 2026 les nouveaux dispositifs de continuité territoriale adoptés en LFI 2024.

Il est par ailleurs frappant de constater que la dotation de continuité territoriale attribuée à la Corse est de 187 millions d'euros, soit un montant trois fois plus élevé que pour les outre-mer, pour une population nettement moins nombreuse. **Une telle situation est particulièrement regrettable.**

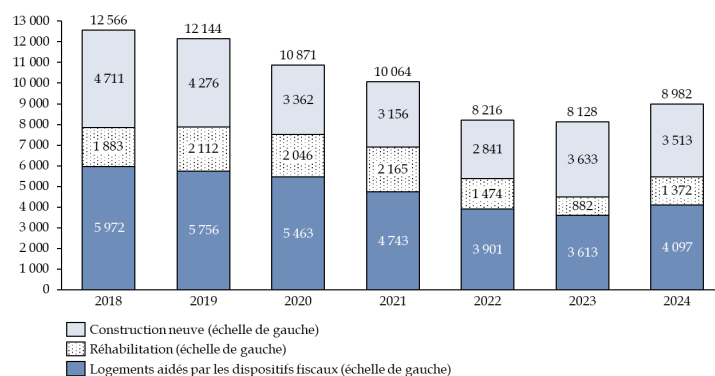
B. DES CRÉDITS POUR LE LOGEMENT SOCIAL NE PERMETTANT PAS D'ATTEINDRE LES CIBLES DE FINANCEMENT D'HABITATIONS

Entre la LFI 2025 et le PLF 2026, l'action 1 « Logement » enregistre une baisse de 11 % en AE mais **une hausse bienvenue de 11,9 % en CP, qui doit lui permettre de couvrir ses engagements passés.**

La loi¹ du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM) a prévu une cible de **construction de 150 000 logements neufs et réhabilités** dans les outre-mer entre 2017 et 2027. Pourtant, **en sept ans, la cible n'a été atteinte qu'à 61 %.**

¹ [Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.](#)

Évolution du nombre de logements aidés entre 2018 et 2024



Source : commission des finances d'après les réponses au questionnaire budgétaire

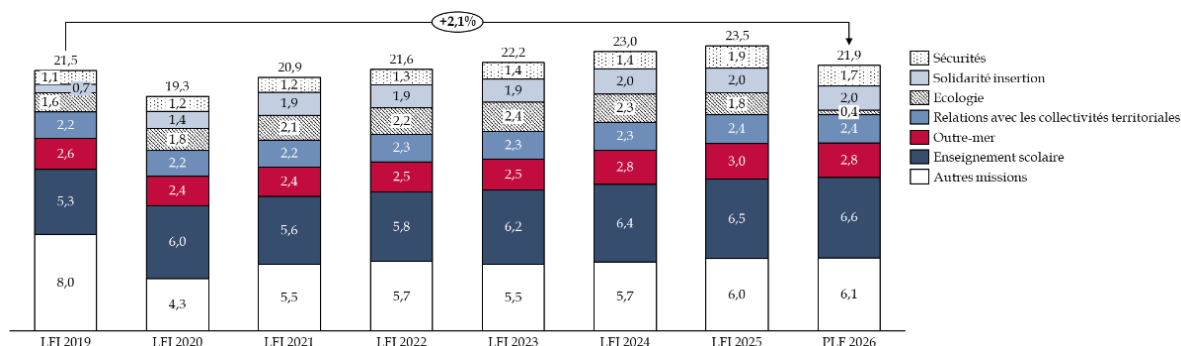
4. À L'ÉCHELLE DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT, UNE BAISSÉ DES FINANCEMENTS EN OUTRE-MER

Le montant total des contributions budgétaires pour les outre-mer s'élève, en PLF 2026, à 20,04 milliards d'euros en AE et 21,9 milliards d'euros en CP, soit une diminution de 11,2 % en AE et de 7,3 % en CP par rapport à la LFI 2025.

Cette baisse est essentiellement due à l'affectation de 3,2 milliards d'euros de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), en remplacement de crédits budgétaires. En les excluant, les dépenses de l'État en faveur du budget des outre-mer ne sont réduits que de 4,8 % en AE et de 1,5 % en CP, essentiellement en raison de la mission « Outre-mer », de la mission « Sécurité » et de la Mission « Écologie ».

Évolution des missions dans l'effort total en faveur de l'outre-mer entre 2020 et 2026

(en milliards d'euros et en CP)



Source : commission des finances d'après les documents budgétaires

Réunie le 4 novembre 2025, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission.



Georges PATIENT
Rapporteur spécial
Sénateur (RDPI)
de la Guyane



Stéphane FOUASSIN
Rapporteur spécial
Sénateur (RDPI)
de La Réunion

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28